Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

Les questions que vous vous posez sur le massif forestier de Fontainebleau après les incendies de juillet 2026

(Octobre 2026)

➢ Quels secteurs ont été touchés par les incendies ?

En quelques jours, 2 000 hectares ont été atteints par les incendies, soit environ 10 % de la surface du massif forestier de Fontainebleau.

- **Apremont**

9 hectares ont été brûlés après deux incendies, le 9 juillet parcelle 713 et le 11 juillet dans une autre parcelle.

- **Trois Pignons**

Démarré le 12 juillet, l'incendie a couvert 1 600 hectares environ dans la forêt des Trois Pignons, secteur de Noisy-sur-École (Sables du Cul de Chien, Gros Sablons, Plaine de la Mée, Vallée chaude…) et à l'est de l'autoroute (Plaine de la Haute Borne, Vallée de la Gorge aux archers…).

- **Secteur de la Faisanderie**

Le 13 juillet, plusieurs départs de feu ont affecté la forêt domaniale de Fontainebleau dans le secteur de la Faisanderie. Le périmètre concerné s'étend sur plus de 600 hectares, de part et d'autre de la route des Gorges de Franchard, jusqu'aux abords de la route Ronde, ainsi que les rochers de la Salamandre et de la Combe.

➢ Comment savoir quelles sont les zones interdites ?

Les zones interdites sont identifiées sur la **carte interactive** que vous pouvez consulter dans cette rubrique de notre **site Web**. Sur place par une signalétique explicite : panneaux d'interdiction, ganivelles (petites clôtures) et barrières Vauban.

➢ Quels sentiers balisés par les AFF ont été touchés ?

- **Aux Trois Pignons**

Le sentier des 25 bosses est impraticable tant que ce massif n'est pas sécurisé et ouvert au public. La restauration du balisage et de certaines installations détruites (panneaux, emmarchement) prendra du temps car il faudra d'abord sécuriser les accès.
Les sentiers jaunes de la Plaine de la Haute Borne et de la découverte de l'art rupestre sont endommagés et impraticables.

Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

- **Sentiers d'Apremont 6 Ouest et 6 Est**

Ils seront ouverts séparément mais leur jonction ne pourra plus se faire, la partie centrale entre les deux étant brulée (voir cartes dans la partie « Sentiers » du site Web). Le parking de la platière resterait fermé.

- **À la Faisanderie**

Les sentiers bleus n° 8 (Long Boyau et Mont Aigu) et n°7 Est (Gorges du Houx) ont été incendiés, ils sont impraticables, ainsi que le sentier jaune, des Carriers. Nous veillerons à leur restauration pour le public dès que ce secteur sera rouvert.

➢ Dans quelle mesure la biodiversité a été atteinte ?

- La **végétation** est brulée et la **petite faune** (lézards, insectes, petits mammifères…) est atteinte. Elle mettra du temps à se reconstituer.
- Les **cervidés** et les **sangliers** ont pu fuir dans d'autres parties de la forêt.
- Deux **Réserves biologiques intégrales** (RBI) ont été partiellement brulées (RBI des Béorlots et RBI du Rocher de la Combe) ainsi que les Réserves biologiques dirigées (RBD) de la Haute borne et de la Gorge aux Merisiers.
- Des secteurs remarquables comme la Vallée Chaude ou la lande de la Poulette ont été atteints. 74 **mares** ont été parcourues par le feu et 125 hectares de milieux ouverts (**landes**) ont été incendiés.

➢ Comment la forêt va-t-elle être restaurée ?

La restauration de la forêt prendra du temps. Il faudra d'abord sécuriser les secteurs incendiés en retirant les arbres morts. Il faudra ensuite **laisser la végétation reprendre spontanément pendant plusieurs années**, puis planter les essences d'arbres compatibles avec le changement climatique mais aussi laisser la nature reprendre ses droits dans certains secteurs. Il faudra aussi restaurer les panneaux signalétiques pour le public.

➢ Je voudrais aider à restaurer la forêt comment puis-je faire ?

Nous devons **attendre que la forêt soit sécurisée** en retirant les arbres morts ou dangereux. Cela prendra **plusieurs mois** ! De futures actions de nettoyage et des chantiers participatifs de restauration vont être organisés par l'ONF (inscription préalable nécessaire). Dans un premier temps, notre association sera chargée de faire l'inventaire des pancartes nominatives des allées et routes forestières dans les secteurs incendiés. Il faudra ensuite rétablir la signalisation et les panneaux d'information pour le public.

Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

➢ Quel avenir pour la faune sauvage ?

● La **petite faune sauvage et les insectes** ont payé un lourd tribut dans les secteurs incendiés. Il faudra **plusieurs années** pour que leurs populations se reconstituent. Pour la **grande faune**, les adultes (cerfs, chevreuils, sangliers) ont probablement, dans leur grande majorité, échappé aux flammes en se réfugiant dans les secteurs non incendiés et hors forêt domaniale. En revanche un certain nombre de **jeunes** (faons, chevrillards, marcassins) **ont pu perdre leur mère** et certains pourraient être **appelés à disparaître**.

➢ La chasse a-t-elle repris en forêt ?

● Les **2 000 hectares de zones incendiées** en forêt de Fontainebleau et en forêt des Trois-Pignons **demeureront interdits d'accès au public pendant plusieurs mois** et la chasse n'y sera pas pratiquée. Cerfs et chevreuils qui les avaient désertées pour se réfugier dans d'autres cantons ou hors forêt, reviennent dans certains secteurs comme en témoignent les abroutissements constatés sur les repousses herbacées et ligneuses.
Sur le **reste du massif domanial**, la grande **faune sauvage** doit continuer à y être **régulée par la chasse**, notamment pour ce qui concerne les sangliers dont les populations sont nombreuses, n'hésitent pas à entrer en ville et occasionnent des dégâts dans les cultures agricoles proches de la forêt.
● Les cerfs et les chevreuils, sont soumis à un plan de chasse qui limite les prélèvements à ce qui est indispensable pour que les régénérations naturelles et les plantations ne soient pas compromises par des abroutissements excessifs.
● La **reprise de la chasse** dans le massif de Fontainebleau **pour la saison 2026-2027 est fixée au 12 octobre 2026** (20 septembre pour la Seine-et-Marne) : ce délai favorisera le retour en forêt des animaux qui l'avaient quittée et préservera la tranquillité des cervidés pendant la période du brame.
● **Aucune action de chasse** (ni tir, ni vènerie/chasse à courre) n'est **tolérée dans les parties de la forêt touchées** par les incendies de l'été 2026, ni dans les zones tampons associées.
● Il est recommandé de **consulter la signalisation sur place** (Office National des Forêts) pour connaître les jours de battue et éviter les zones d'intervention.

➢ Combien d'Arbres remarquables ont brûlé ?

Au vu des cartes du SDIS, nous avons fait une ESTIMATION du nombre d'Arbres remarquables (ronds bleus) touchés par l'incendie.
● Dans le **secteur d'Apremont-Barbizon**, **13** arbres seraient touchés, **36** dans le secteur de la Faisanderie, dont 11 pins greffés (qui, vestiges d'une expérience passée, ne seront jamais remplacés).

- Aux **Trois Pignons**, **47** arbres sont touchés. Nous ne sommes pas étonnés de voir que la moitié des 96 arbres susceptibles d'être brûlés sont des pins. Cela représente 8 % de la totalité des arbres remarquables répertoriés avec l'ONF.

➢ Cet incendie va-t-il affecter le classement de la forêt de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Seulement 10 % de la forêt domaniale de Fontainebleau ont été atteints et plus de la moitié de la surface de l'incendie concerne la forêt domaniale des Trois Pignons qui n'est pas comprise dans le périmètre du classement UNESCO, qui ne concerne que la forêt royale de Fontainebleau.

Le 21 septembre une commission d'experts du ministère de la culture a salué et reconnu la qualité du travail effectué depuis 10 ans. Le dossier a été transmis à l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), organe consultatif auprès de l'UNESCO qui procédera à une nouvelle audition dans les semaines à venir. C'est donc maintenant l'UNESCO qui prend la main et sera notre interlocuteur.